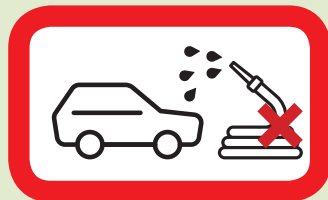


# MESURES DE RESTRICTION À RESPECTER DANS LE MORBIHAN

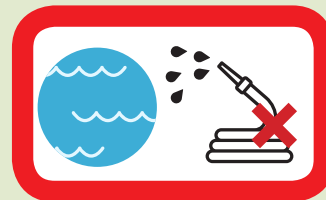


## Interdiction de laver les véhicules particuliers

Ne pas laver les voitures  
hors stations professionnelles  
équipées de système à haute pression  
ou de recyclage



## Interdiction d'arroser les pelouses et massifs entre 8h et 20h



## Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées...

sauf lorsque ce remplissage  
est lié à la sécurité de l'ouvrage  
ou des utilisateurs, sauf lors de la première  
mise en service pour réception de travaux



## Interdiction d'arroser les terrains de sport, les stades, les golfs... entre 8h et 20h

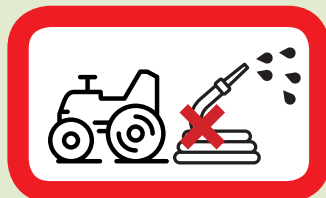


## Interdiction de nettoyer les façades et toitures, sauf pour les professionnels équipés de lances à haute pression



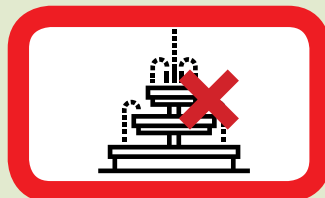
## Interdiction de lavage et rinçage des navires de plaisance

sauf pour le carénage  
dans les zones appropriées



## Interdiction de l'irrigation agricole entre 11h et 18h

sauf dérogations  
consultez l'arrêté  
sur [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)



## Fermeture des fontaines publiques

qui ne disposent pas  
d'un circuit fermé pour l'eau



Adoptons  
les gestes  
éco-citoyens

Retrouvez l'ensemble des mesures prises  
sur le site internet des services de l'Etat du Morbihan  
[www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)

  
[morbihan.gouv.fr](http://morbihan.gouv.fr)

  
[@prefet56](https://twitter.com/prefet56)

  
Préfet du Morbihan